



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 17628

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes soulevées par les conclusions du rapport de l'Observatoire de la sécurité des établissements scolaires, notamment dans le domaine de l'entretien des sanitaires. Leur mauvais état peut avoir des conséquences graves en matière de santé et pour l'éducation des enfants. Il lui demande quelles mesures peuvent être envisagées pour assurer un contrôle et une amélioration nette de la situation.

Texte de la réponse

Conscient de l'importance du problème relatif à l'hygiène dans les sanitaires des établissements scolaires, le ministre de l'éducation nationale a mis en place un groupe de travail dès la rentrée 2008 sur le dossier « Hygiène et propreté des toilettes scolaires ». Ce groupe rassemble des représentants des différents acteurs impliqués : Association des maires de France, Association des maires des grandes villes de France, élu du réseau Villes santé et personnels de santé de l'éducation nationale. S'appuyant sur les constats et les conclusions du rapport de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement, le groupe procédera à l'audition des principaux acteurs concernés : parents d'élèves, directeurs d'école, enseignants et experts. Les conclusions de ces travaux aboutiront à un ensemble d'informations et de recommandations relatives à la mise en oeuvre de bonnes conditions matérielles, d'usage et d'hygiène de ces locaux pour les élèves. Plusieurs documents sont actuellement en préparation. Ils devraient faire l'objet d'une diffusion dans les prochaines semaines.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17628

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1537

Réponse publiée le : 3 février 2009, page 1070